

t a i r e gemeint sein. Dieses Werk konnte freilich in der Zurlaubiana nicht nachgewiesen werden.

Original, Siegel weggerissen. - AH 85, 204 und 210 - Blatt 210^r leer

88

1709 Mai 7., Paris

A

SCHREIBEN VON VERON, [TUCHHAENDLERIN], [AN HPTM. BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN]

"apres avoir Conferez avec ... vostre fils [Gardelt. B e a t F r a n z P l a z i d u s Zurlauben] de toutte nos affaires, nous avons jugé a propos de ne Constituer sur l'hotel de ville [von Paris] que les billets que vous avez sur m.^{rs} de [Claude L e B a s] d e m o n t a r g i s [Garde du trésor royal]¹ et f a u r o i s dont m.^r de l a f o n t a i n e [Agent der eidg. Orte in Frankreich] est chargéé, a l'esgard de Celuy de 7027 L de Cette annéé sur m.^r de m o n g e l [L] a s faire son possible pour le recevoir en billet de monoye. par Ce que l'opinion Comune est qu'au moien de la refonte general que le roy [L u d w i g XIV.] fait on espere qu'il retirera les billet de monoye s'il ne le fais pas vous serez toujours maistre de les Constituer sans rien perdre puisque les billet de monoye porte 7 1/2 pour Cent d'jnterest peut estre aussy que l'argent devenant plus Comun on les trafiqueroit a peut de perte Comme y fesois autrefois et les mesme jnterest serviroit a les escompter, de plus quand on est pres[s]é d'argent on en fais avec les dit billet de monoye et il est plus difficile de trouver a vendre un Contrac[t] de l'hotel de ville,

vous ferez vos attention ... sur mon resonnem[ent] et s'il n'est pas de vostre goust vous Constituez esgallem[ent] vos 7027 L en billet de monoye avec les autre billest qui viendront encor de vostre Compagnie ... [- Beat Jakob II. Zurlauben besass eine Kompagnie im Regiment Pfyffer -], voisy le Compte de son premier habillem[ent] joint a Ce que j'ay fourny suivant vostre ordre pour mes.^{rs} vos deux fils [H e i n r i c h D a m i a n L e o n z und B e a t L u d w i g Zurlauben, die damals beide in Paris Studien oblagen] montant a la som[m]e de 2533 L 4 s dont je vous supplie ... de me fournir lettre sur m.^r g [u] a r n i s o n [Bankier in Paris] du montant le plustost qui vous sera posible, puis que tout hors le dernier article deverois estre payé il y a lomtemps, et mestre dans lad.^e lettre en argent Comptant et non

en billet de monoye, pour le dernier habille[ent] vous le pairay dans la suite, mons.^r le Capitaine au[x] gardes [Beat Franz Plazidus Zurlauben?]² dispose Ces affaire pour vous aller joindre jncessamm[ent], ...

Comme vous avez en destaille le memoire de la fourniture de vostre Compagnie suivant les facture que je vous en ait fourmy et a m.^r [Felix] u t i g e r [Capitaine-Commandant] vous Confronterez Celuy Cy avec".

1) s. etwa AH 79/64

2) Unklar, ob hier tatsächlich bereits Beat Franz Plazidus Zurlauben oder noch der 1709 verstorbene Sigmund G r a v i s e t h gemeint ist, s. etwa AH 54/90.

Original - AH 85, 205 und 208 - Blatt 208^v leer

89

1727 März 28., Paris

A

SCHREIBEN VON [GARDEHPTM. BEAT FRANZ PLAZIDUS] ZURLAUBEN [AN
ABBE BEAT JAKOB ANTON ZURLAUBEN]

"après plusieurs Lettres ... escrites de part et d'autre entre mr. Le [alt] Landame [und derzeitigen Zuger Stadt- und Amtsrat F i d e l Zurlauben] mon oncle et moy, a L'occassion de mr. Son fils [B e a t G e r o l d F i d e l oder R u d o l f B e a t J a k o b A n t o n Zurlauben] que Je Luy avois demandé pour occuper Le drapeau de ma comp.^e aux gardes, il a decidés qu'il resteroit au pays. Sur ce que Je n'ai point voulu m'expliquer dit-il Sur ses demandes, sçavoir pour L'entretien et Les despenses de Son fils, ces raisons prouvent qu'il avoit peu d'envie de mettre Son fils au Service ou Bien qu'il vouloit faire des conditions avec moy qui ne me convenoient pas, quoy qu'il en soit Je luy ay toujours dit La verité, que placant Son fils dans ma comp.^e en qualité d'Enseigne il ne pouvoit se dispenser de Luy donner par an ...

[100] escus independement de Ses appointements Jusqu'a ce qu'il fut avancés, et qu'allant en campagne Sur tout pour La premiere fois, il falloit encor faire un Effort pour Luy, que de mon costé Je contribuerois de mon mieux pour Luy rendre La vie douce et agreable, et que Je n'epargnerois rien pour son avancement, a tant de politesse, il a respondue en refusant mes offres et en m'assurant qu'il estoit hors d'Estat de me faire de Belles recreües pour ma comp.^e Je luy demandois un peu de Bonne volonté bien entendüe que s'il eusse engagés des soldats Je L'aurois remboursés Sur Le champs de toutes Les des-